Lettre d'information des membres Novembre 2005 / N° 14

Antananariyo

Beyrouth

Bucarest

Dakar

Hanoi

Montréal

Port-au-Prince

Yaoundé



encatest • Beyrouth

LA LOGIQUE DES APPELS

Le mot du Recteur

Depuis sa réforme et l'adoption de ses nouveaux statuts à Québec en 2001, l'Agence universitaire de la Francophonie distribue ses différents programmes sur la base d'appels d'offre, d'appels à communication ou d'appels à candidature. Cette pratique a été voulue dans le but d'assurer l'équité, la transparence et l'excellence pour chacun des soutiens que l'AUF attribue annuellement aux étudiants, chercheurs et enseignants de ses universités membres.

Ces appels sont mis en place sous le contrôle permanent du Conseil scientifique de l'AUF, qui approuve sa programmation scientifique et mène sa politique d'évaluation. Il revient également à cette instance de sélectionner les réponses à ces différents appels ou, lorsque le nombre de dossiers est trop important, de tracer le cadre de référence qui permettra de retenir, ou pas, un projet. La diversité des origines, nationales et scientifiques, des membres du Conseil scientifique, leur attachement aux règles universitaires de son fonctionnement ainsi que leur indépendance, confèrent à leurs méthodes une réelle transparence, dans le souci constant de l'équité. La visibilité internationale des programmes de l'Agence s'en trouve par la même occasion renforcée.

Chaque nouvel appel est préalablement étudié par les membres du Conseil scientifique de façon telle qu'il intègre l'expérience des précédents appels. La comparaison des différents appels relatifs à une même action de programme permet ainsi de se faire une idée des évolutions de l'Agence universitaire de la Francophonie en matière de programmes. Ces évolutions peuvent résulter de différentes causes : modification des besoins exprimés par les établissements membres ; difficultés observées dans la mise en place des actions ; modification des priorités en termes de disciplines, en accord avec les champs correspondant aux objectifs politiques de l'Organisation Internationale de la Francophonie, dont des représentants participent au Conseil d'administration de l'Agence universitaire de la Francophonie. C'est ainsi que les programmes peuvent être en permanence adaptés aux besoins.

Les appels peuvent être internationaux, comme c'est le cas, par exemple, pour les projets de coopération scientifique inter-universitaire ou pour la mise en place des pôles d'excellence régionaux, ou encore pour les bourses doctorantes. Ils peuvent aussi être restreints à l'espace d'une région, en particulier lorsqu'il s'agit de favoriser la coopération ou les échanges de type Sud-Sud.

Agence universitaire de la Francophonie

C'est, par exemple, le cas pour certaines bourses de mobilité étudiante ou pour certaines missions d'appui à l'enseignement ou à la recherche. Certains appels sont permanents, d'autres ne sont publiés qu'à certaines périodes de l'année. Enfin, certains appels n'ont vocation à être publiés que ponctuellement.

De la sorte, l'Agence universitaire de la Francophonie entend contribuer à défendre le droit à l'enseignement supérieur et à la recherche pour tous les jeunes, les chercheurs et les enseignants qui ont de la volonté et du talent. La mission fondatrice de l'AUF, qui s'accorde avec les priorités du sommet francophone de Ouagadougou, n'est-elle pas d'apporter une qualité d'éducation, au plus haut niveau, pour participer au développement durable ?

Michèle Gendreau-Massaloux, Recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie

QUELQUES EXEMPLES D'APPELS

1. Les réseaux de chercheurs multilatéraux

Les réseaux de chercheurs sont des viviers internationaux d'experts universitaires qui réfléchissent sur les questions de la langue, de la littérature, sur les grandes problématiques du développement durable et de la protection de l'environnement (énergie, eau, climat, biodiversité, déséquilibres économiques et sociaux, etc.). Ces réseaux visent à :

- 1. créer des liens de solidarité entre les universitaires francophones du Nord et du Sud, et de les entretenir par des moyens de communication ;
- susciter, soutenir et encadrer des recherches et, particulièrement, à former de jeunes docteurs;
- soutenir ou organiser des manifestations scientifiques ;
- proposer ou soutenir des publications scientifiques sur papier et/ou en ligne.

Toutes les actions mises en place par les 20 réseaux de chercheurs soutenus par l'AUF s'articulent autour d'appels à collaboration, d'appels à communication, voire d'appels à inscription.

A ce jour, 3 appels à collaboration, à communication et à inscription sont actifs.



http://www.auf.org/programmes/programme2

2. Les bourses de mobilités

Le programme de mobilité de l'Agence universitaire de la Francophonie a vocation à susciter et promouvoir les potentiels scientifiques francophones du Sud au niveau international. Les flux de mobilités régionales entre pays du Sud au sein d'une même région seront privilégiés afin de valoriser les compétences universitaires et de renforcer les réseaux entre les établissements d'une même région. Le programme prend en compte les besoins des universités afin de développer leurs ressources scientifiques. Il s'attache à retenir essentiellement des mobilités utiles aux établissements partenaires et cohérentes avec leur dynamique de développement. Les mobilités servent ainsi des stratégies universitaires ou scientifiques tout en favorisant des plans de carrière universitaire ou d'études.

En 2004 - 2005, ce sont plus de 2500 bourses qui ont été attribuées par le biais d'appels à candidature.

A l'heure actuelle, deux appels sont actifs :

- Bourses de formation à la recherche 2006-2007 : appel international à candidatures
- Bourses de perfectionnement en recherche (post-doctorat) 2006-2007: appel international à candidatures



http://www.auf.org/programmes/programme6

3. Soutien aux manifestations scientifiques

En 2004 et 2005, l'Agence universitaire de la Francophonie a soutenu 158 colloques scientifiques organisés par vos établissements, et a permis

directement à plus de 120 chercheurs venant du Sud vers le Nord ou du Sud vers le Sud de présenter une communication dans ce cadre. Nous ne payons pas les chercheurs du Nord, mais nous aidons les universités du Sud à organiser des colloques scientifiques, sur leur territoire. Nous évaluons tous ces colloques, grâce à nos réseaux, avant de décider de les appuyer.

Pour ce faire, les chercheurs peuvent consulter le site de l'AUF :





- 1. Le Bureau Afrique Centrale, situé à Yaoundé au Cameroun, a fêté le 11 octobre dernier le dixième anniversaire de son ouverture. Il s'agissait en le créant de rendre l'Agence plus proche de la vingtaine d'établissements membres placés jusqu'alors dans l'aire d'influence du Bureau Afrique implanté à Dakar. En 1995, l'espace universitaire désormais organisé à partir de Yaoundé prenait appui sur quelques relais au Cameroun et au Gabon sous la forme de centres syfed-refer. Aujourd'hui, en dehors du pays siège, il est réticulé par un dispositif comprenant une délégation dans les pays des Grands Lacs, six campus numériques à Bangui, Brazzaville, Bujumbura, Kinshasa, Libreville et Ndjaména, une école doctorale régionale en médecine tropicale à Franceville (Gabon) et un centre régional d'enseignement spécialisé en forêt et bois à Nkolbisson (Yaoundé).
- 2. M. Bruno Maurer a rejoint son poste de directeur du Bureau Océan Indien de l'Agence universitaire de la Francophonie à Antananarivo (Madagascar) le 1^{er} septembre 2005. Professeur de didactique du français langue étrangère et seconde à l'Université Paul Valéry (Montpellier 3), M. Maurer était assistant technique pour le compte du ministère français des Affaires étrangères à Bamako (Mali).
- 3. Mme Liliane Ranorovololona Ramarosoa a été nommée directrice du Bureau Europe centrale et orientale de l'Agence universitaire de la Francophonie à Bucarest (Roumanie). Elle a pris ses nouvelles fonctions le 20 septembre 2005. Professeur titulaire de littératures francophones et de didactique du français, elle occupait jusque là le poste de vice-présidente des Relations internationales, de la Formation et de la Reherche à l'Université d'Antananarivo (Madagascar). Mme Ramarosoa est titulaire d'un doctorat de l'Université de Bucarest (1978) et d'un doctorat de l'Université de Paris Sorbonne (Paris IV).
- 4. M. Georges Hénault a été nommé directeur par intérim de l'nstitut de la Francophonie pour l'administration et la gestion (IFAG) à Sofia (Bulgarie). Il a pris ses fonctions à la fin du mois d'août 2005. Professeur à l'École de gestion de l'Université d'Ottawa (Canada), M. Hénault est coordonnateur du Réseau Entrepreneuriat de l'AUF.
- 5. L'Agence universitaire de la Francophonie finalise la rédaction de sa première programmation quadriennale. Avec l'adoption par les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie d'un Cadre stratégique décennal, tous les opérateurs de la Francophonie, dont l'AUF, doivent désormais inscrire leur intervention dans ce cadre. Les instances de l'AUF qui se réuniront en décembre à Paris valideront cette nouvelle programmation, qui sera également assortie d'une nouvelle structure des programmes. Nous consacrerons un numéro de cette lettre pour vous présenter les grandes lignes de cette programmation et la nouvelle architecture des programmes.
- 6. Les pays membres de l'UNESCO ont adopté, le jeudi 20 octobre, une convention sur la diversité culturelle dans le monde. Cette convention, lancée et ardemment promue par les pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie, affranchit la culture des règles du commerce international. L'Agence universitaire de la Francophonie s'est investie dans cette bataille en appuyant, par le biais de ses réseaux institutionnels et de chercheurs, le développement d'un instrument juridique.

Les membres de l'AUF qui souhaitent apporter des informations susceptibles d'être insérées dans cette lettre, peuvent écrire à l'adresse suivante : lettre-membres@auf.org



